Vingt-sixième année, N° 24. Le numéro : 10 centimes. Jeudi 28 février 1929.

ANNONCES :
La ligne ou son espace :
Valais 20 cts. - Suisse 25 cts.
Etranger 30 cts.
Réclames : 50 cts. la ligne
Minimum par annonce, 1 franc

Les annonces et réclames sont reçues exclusivement par la Société Publicitas S. A., Sion, Lausanne, Genève, Montreux, Fribourg, etc., et au Bureau du Journal.

NOUVELLISTE VALAISAN

PARAISSANT à ST-MAURICE les MARDI, JEUDI ET SAMEDI

ABONNEMENTS :

	Un an	6 mois	3 mois
Sans Bulletin	8.-	4.50	2.50
Avec Bulletin	12.-	6.50	3.50

Etranger : *Port en sus*

Rédaction, Administration
ST-MAURICE

Téléphone 8
Chèques postaux IIc 274

Votations fédérales

Voici le texte du bulletin de vote que l'électeur aura à remplir dimanche :

REVISION DE LA CONSTITUTION

Projet issu de l'initiative

Acceptez-vous la demande d'initiative visant l'insertion d'un article 23 bis dans la Constitution fédérale (approvisionnement du pays en blé) ? **NON**

L'Assemblée fédérale recommande au peuple le rejet de la demande d'initiative.

(Celui qui accepte cette demande d'initiative doit voter « oui » ; celui qui la rejette doit voter « non »).

ou

Proposition de l'Assemblée fédérale

Acceptez-vous le contre-projet de l'Assemblée fédérale concernant l'approvisionnement du pays en blé ? **OUI**

L'Assemblée fédérale recommande au peuple l'acceptation de ce contre-projet.

(Celui qui accepte ce contre-projet doit voter « oui » ; celui qui le rejette doit voter « non »).

N. B. — Les bulletins qui répondent affirmativement aux deux questions sont nuls pour la votation sur la revision constitutionnelle.

REVISION D'UNE LOI

Couverture des frais d'approvisionnement en blé

Acceptez-vous la loi du 27 septembre 1928 modifiant l'article 14 de la loi fédérale sur le tarif des douanes suisses (droits de statistique) ? **OUI**

(Celui qui accepte cette loi doit voter « oui » ; celui qui la rejette doit voter « non ».)

Trois écoles

Il n'est pas téméraire d'envisager avec confiance les destinées du pays.

Les élections législatives et gouvernementales du 3 mars se présentent sous un jour extrêmement favorable pour le parti conservateur-progressiste.

Trop d'optimisme, cependant, pourrait engendrer une indifférence coupable et néfaste contre laquelle nous devons nous mettre à carreau.

Nous avons lu avec beaucoup d'attention les comptes-rendus des assemblées tenues par nos adversaires, mais rien ne transpire de leurs décisions.

Vis-à-vis du scrutin du Conseil d'Etat, sera-ce l'abstention organisée ou suscitera-t-on une candidature de gauche sur laquelle les membres des deux oppositions se compteront ?

Si l'esprit de parti ou l'embrigadement de parti n'obnubilait parfois les consciences les plus droites, le Gouvernement, si progressiste de notre canton, devrait recueillir des masses de suffrages dans tous les milieux.

Le *Confédéré* lui-même, qui, dans son article de lundi soir, crible de coups d'épingle le doyen si méritant du Conseil d'Etat, lequel ne s'en portera pas plus mal, se voit contraint par les circonstances et par les faits, de rendre hommage à un travail et à une activité vraiment remarquables. Les électeurs indépendants retiendront cet aveu.

Sur le terrain législatif, dans les districts de la partie française du canton surtout, la lutte se dessine entre deux et trois écoles politiques et sociales.

Les libéraux-radicaux ont du gouvernement du pays une conception qui n'est pas la nôtre ; ils voudraient méconnaître des principes, ignorer des traditions, revenir à une doctrine économique qui jurerait étrangement avec la mentalité du pays et qui la ferait dévier de sa glorieuse destinée.

Ils rêvent d'un Valais civil et philosophique. Nous le voulons religieux.

Avec les socialistes, ce serait le bouleversement complet. Il nous semble que l'on peut entrevoir des réformes ouvrières, et même une législation ouvrière avancée, comme l'a fort bien dit M. le Dr Petrig à l'assemblée de Sion, sans tout mettre à l'envers : les droits de la famille et les droits de propriété, les gains honnêtes et ceux qui le sont moins ou qui ne le sont pas du tout.

Nous aussi, nous sommes un adversaire résolu d'une société qui ne serait édifiée que sur une ploutocratie capitaliste et sur des privilèges, mais nous ne croirons jamais que l'homme puisse édifier une cité future en un tour de main et attendre tous les bonheurs de notre pauvre vie terrestre.

L'évolution doit se mûrir. On peut activer la chaleur dont elle a besoin, et c'est ce que fait, en Valais, le parti conservateur-progressiste, mais on ne saurait mettre le soleil en bouteille.

Et, par-dessus tout, nous avons besoin de Dieu pour les suprêmes consolations, alors que l'adversité s'acharne sur nous. C'est encore, dans la foi religieuse et ses belles espérances, que l'homme peut se réfugier avec fruit.

M. Vaughan, qui, certes, ne fut pas des nôtres, le proclamait dernièrement encore, alors que, frôlé par l'aile de la mort, il songeait, dans un testament spirituel, à réparer le mal qu'il avait pu commettre par sa mordante plume.

Il en est encore, parmi nos adversaires, dont les ambitions sont moins nébuleuses, mais, de ceux-là, il nous plaît de ne point parler.

Oui, dans l'état actuel de l'opinion publique, on considère sagement que seul, pour le moment, le parti conservateur-progressiste est à même de mener à bien les affaires du pays.

Aussi, notre parti doit-il sortir grandement fortifié des épreuves des scrutins du 3 mars.

Dans chaque district, les citoyens se rendront aux urnes jusqu'au dernier homme, faisant une abstraction généreuse de leurs préjugés, de leurs haines personnelles et se mettant en garde contre les sollicitations intéressées des adversaires.

Que pèsent, nous vous le demandons, de vieilles rengaines, un amour-propre froissé, des préférences sur un candidat, à côté de la liberté religieuse, du développement économique et de la situation financière d'un pays ?

Rien, moins que rien.

Ch. Saint-Maurice.

Nos arbres

Les bouleaux

Il y en a 35 espèces dont trois en Valais

On nous écrit :

Au temps où j'usais mes premières culottes, je n'éprouvais qu'une sympathie très relative pour ces élégants végétaux. D'autres partageaient mon sentiment, et, je suis sûr que la gent enfantine est toujours du même avis : Je savais bien que c'est avec les rameaux chargés de sève du bouleau (du noisettier aussi) que le papa ou l'oncle façonnaient ces sifflets printaniers qui me causaient tant de plaisir. Mais... il y a un mais... En voyant les ramilles pendantes, je me souvenais aussi que de cette marchandise là, le Père Fouettard n'est jamais dépourvu à la Noël. Ce souvenir des « vouistes » me faisait froid dans le dos ! Il suffisait à détruire tout l'effet du gai ombrage et de la tendre verdure ! Laissons çà... Depuis j'ai fait comme bien d'autres et je me suis pris à admirer le décor varié des bouleaux dans les marais de la plaine et parmi les pins du coteau.

* * *

Nous avons en Valais, deux espèces de bouleaux, le bouleau blanc et le bouleau pubescent... même trois si l'on compte le bouleau de Murith, sous espèce du second, mais cependant assez différent. Chacun connaît les « Biolles », cela me dispense d'une description étendue. Contentons-nous de faire ressortir leurs différences... grosso modo. Le bouleau blanc, a les jeunes rameaux, surtout les rejets, couverts de nombreuses verrues enduites d'une matière résineuse qu'on appelle camphre de bouleau. Son écorce est blanche, papyracée et se transforme bientôt en un rhytidome noirâtre et très dur qui se prolonge jusque dans la couronne de l'arbre. On appelle rhytidome, une couche de tissu cellulaire insérée entre l'enveloppe herbacée et le liber, qui se confond avec les feuillets internes de ce dernier. Les rameaux sont ordinairement penchés — ce qui lui a valu aussi le nom de bouleau pendant — et les feuilles minces et d'un vert clair. Chez le bouleau pubescent — appelé aussi bouleau odorant — les verrucosités des rameaux sont rares ou n'existant pas. L'écorce, qui reste blanche, ne se transforme en rhytidome que sur le tard. Les vieux exemplaires ont aussi les rameaux penchés et les feuilles sont épaisses, d'un vert terne et grossièrement dentées. L'un et l'autre arrivent à une taille de trente mètres.

Le genre bouleau comprend 35 espèces répandues en Europe, Asie moyenne et boréale, et Amérique boréale. Sur ce nombre 7 seulement font partie de la flore de notre continent et le tapis végétal suisse n'en compte que quatre. Mais cette pauvreté spécifique est en quelque sorte rachetée par les multiples sous-espèces ou formes locales qui impriment aux régions qui les possèdent, un caractère spécial. C'est le cas pour la Vallée de Bagnes qui possède le bouleau de Murith, remarquable sous-espèce du bouleau pubescent, qui trouve son équivalent dans nos Alpes orientales : le bouleau des Carpathes. Mais ce dernier est bien moins localisé que celui de la Vallée de Bagnes. En Lapponie, le bouleau pubescent est remplacé par sa variété dite tortueuse. Nous verrons plus loin à quels multiples usages il se prête. L'aire européenne du bouleau blanc est étendue, elle va du nord du Portugal à la Russie d'une part, et de la Thrace au 64e degré en Norvège de l'autre. L'aire du bouleau pubescent est plus restreinte dans le sens de la latitude : des Pyrénées-Alpes à l'Islande. Dans l'ensemble de la Suisse, les limites supérieures du premier se trouvent à la limite supérieure du hêtre, à 1350-1680 m., tandis que le second dépasse comme buisson la limite supérieure des arbres. Précisons un peu ce qui concerne notre canton : le bouleau blanc a surtout comme domaine la Plaine du Rhône, les coteaux frais et il est assez commun dans tout le pays jusqu'à 1600 m. L'autre se tient dans les marais tourbeux de la plaine, et dans les Alpes de 1000 à 1900 m.

Chez nous les bouleaux n'atteignent pas les belles dimensions de leurs congénères de l'Allemagne du Nord, mais tels quels ils n'en sont pas moins l'un des plus gracieux ornements des forêts de plaine ou de montagne.

Le bouleau n'a pas d'ombre, ou s'il en a, elle est comme celle du mélèze, légère et tremblante, le soleil joue librement à travers ses rameaux pendants garnis d'un feuillage léger et mobile ; aussi est-il rare dans la société du hêtre et des sapins, comme aussi dans les vernaies de la plaine. Si au contraire, la silve est formée de pins ou de mélèzes, arbres à l'ombrage léger, on voit le bouleau prospérer. Il forme dans les stations maigres où vivent les pins silvestres, de vrais massifs, pas très étendus il est vrai, mais combien caractéristiques ! Il est aussi telle station où il voisine et se mélange avec les mélèzes, qui laisse dans la mémoire une empreinte ineffaçable. C'est un arbre qui met de la gaîté autour de lui, et dans les bois où le hazard le fait croître avec des arbres à écorce et feuillage foncé, son tronc blanc et son feuillage mouvant, mettent une lumière vive et joyeuse. Ce sont des effets de contraste magnifique : sa grâce légère et sa couronne aérienne font valoir la somptuosité des autres frondaisons feuillues ou la magesté des cîmes aiguës des conifères qui s'élancent d'un seul jet vers le ciel.

Dans la montagne, le bouleau pubescent joue le même rôle que l'autre dans la plaine : on le rencontre assez souvent en compagnie du pin de montagne, mais à mesure qu'il monte vers sa limite supérieure, il perd sa taille gracieuse et arrive à n'être plus qu'un buisson. Le bouleau de Murith fait exception et garde son aspect arborescent, malgrès les 1800 m. où il vit.

Les taillis de bouleaux sont nombreux dans notre pays, il n'est que de penser aux nombreux Biolley, Biolletta, etc. pour s'en convaincre.

* * *

Dans les pays septentrionaux où il s'avance jusqu'au 70e degré, le bouleau se présente sous la forme tortueuse, forme rabougrie qui n'a plus rien de l'élégant végétal de nos régions. Il y constitue des massifs très étendus et forme au Groenland la totalité du boisement. En Laponie il est d'une haute utilité ; son écorce sert à couvrir les cabanes, à faire des corbeilles, des chaussures nattées, des filets, des voiles, des vases propres à contenir les liquides et à les cuire, etc. Au Kamtchaka, cette même écorce entre dans l'alimentation des naturels et ces peuplades tirent de sa sève une boisson qu'ils estiment délicieuse. C'est le fameux sang de bouleau. Me voilà ramené chez nous... Il y a de longs siècles que cette boisson était connue des bergers et d'autres. Outre le plaisir de se désaltérer avec ce jus douceâtre, quelques uns y attachaient des pratiques superstitieuses que l'autorité eut plus d'une fois à réprimer... si ce n'est au nom de la raison et de la morale, au moins pour la conservation des arbres. Au 18e siècle, l'amateur de « sang de bouleau », payait sa gourmandise ou sa superstition en beaux florins sonnants. Nos anciens réservaient un meilleur usage aux Biolles gracieuses et légères, les Biolles frémissantes emmi les mélèzes du pâturage, parmi les pins du coteau...

ALPINUS.

Le pain quotidien

Nous voici à trois jours de la votation fédérale.

Le point d'interrogation se pose pressant : que va faire le corps d'électeurs de la Suisse qui se chiffre à plus d'un million ?

Les partis bourgeois ou nationaux présentent un front unique qui autorise tous les espoirs, mais il faut tout de même compter avec les déserteurs du scrutin. Puis, une interrogation se pose : le monopole n'aurait-il pas conservé, en Suisse allemande surtout, des partisans secrets ?

Nous devons donc être sur nos gardes.

Le 3 mars, les socialistes, flanqués des communistes, a dit M. Musy, affronteront les troupes des partis nationaux réunies. Cette rencontre que nous n'avons point désirée, mais que le parti socialiste nous a imposée, sera chaude. Si l'armée rouge réussissait à l'emporter, l'événement aurait une signification politique considérable. Il serait acquis qu'à eux seuls, les socialistes sont assez forts pour dominer la situation politique. Ce succès d'ordre négatif serait peut-être le prélude d'une prochaine période d'activité dominatrice dans le domaine politique.

Les intérêts de l'industrie laitière et ceux de la culture du blé sont étroitement solidaires

Extraits d'un discours de M. le conseiller fédéral Musy :

« La hausse des prix du blé pendant la guerre, la nécessité de pourvoir, dans une certaine mesure, à ses propres besoins et les conditions spéciales faites actuellement aux cultivateurs de blé ont contribué efficacement au développement de la culture indigène des céréales.

La surface emblavée actuellement est en très forte augmentation sur celle de 1913. Le Secrétariat des paysans a calculé que si l'on restituait à l'économie fourragère les surfaces conquises par les champs de blé, il en résulterait une très forte augmentation de la production laitière. Ce déplacement dans notre économie rurale aurait comme conséquence d'augmenter d'environ 1000 wagons notre production annuelle en fromage. Nous avons exporté en 1926 : 2340 wagons de fromage et en 1928 : 2165 wagons. Une augmentation de production atteignant à peu près le 50 % de nos exportations déclancherait immédiatement une grave baisse sur le marché des fromages. Le problème du blé solidarise étroitement les intérêts de l'industrie laitière et ceux du cultivateur de céréales. Le 3 mars, le paysan de la montagne votera le projet des Chambres fédérales non point seulement par solidarité envers le paysan de la plaine, mais aussi pour défendre efficacement ses propres intérêts. Il se rappellera que la rentabilité des surfaces en prairies est très inférieure à celle des surfaces ensemencées.

Parce qu'elle fournit l'occasion de travail rémunérateur, la culture intensive seule permettra de conserver la petite propriété. Si la Suisse était contrainte à concentrer les petites exploitations rurales pour passer de la petite à la grande propriété, elle modifierait l'antique structure agraire de notre vieille démocratie. »

Les classes moyennes et le Blé

Le comité directeur de la Fédération romande des Classes moyennes du Commerce, réuni en séance le lundi 25 février 1929 à Lausanne,

après avoir pris connaissance des diverses circulaires qui lui ont été adressées,

après avoir examiné attentivement le nouvel article constitutionnel qui nous est proposé,

recommande chaleureusement à tous de soutenir énergiquement l'action en faveur du nouveau projet **sans monopole.**

Dans ce but, le comité directeur de la Fédération romande insiste d'une façon particulière auprès des détaillants-électeurs pour qu'ils fassent leur devoir le 3 mars prochain en allant voter :

NON à la question No 1 (initiative populaire).

OUI à la question No 2. (Projet de l'assemblée fédérale).

OUI à la question No 3. (Droit de statistique.)

En ce faisant, le commerce de détail soutiendra l'économie nationale, viendra en aide aux paysans, selon la promesse faite, mais seulement sous un régime **sans monopole.**

Et les consommateurs

Jusqu'ici, les dix millions de frais que coûtait le monopole des céréales étaient payés par les consommateurs.

Avec le projet des Chambres, ils le seront seulement par de gros importateurs et exportateurs qui acceptent allègrement le fardeau.

Les consommateurs ont donc mille chances de voir diminuer le prix du pain en votant, le 3 mars, **non, oui, oui,** formule quasi sacrée qui ne souffre pas la discussion.

LES ÉVÉNEMENTS

Il n'y a pas de traité secret

Un journal hollandais, l'« Utrechts Dagblatt », a cru jeter une nouvelle à sensation qui a fait un bruit énorme et dont tous les journaux et toutes les chancelleries se sont occupées : c'est celle d'un traité secret entre la Belgique et la France.

Or, ce n'est qu'une vieille chose réchauffée. Tant à Paris qu'à Bruxelles on affirme en effet que le traité militaire franco-belge auquel le journal a fait allusion est tout simplement l'accord franco-belge de 1920, impliquant une entente entre les états-majors des deux pays. Cet accord a été enregistré par la S. d. N. et publié, il y a deux ans, dans un recueil général des actes enregistrés à Genève. Les textes publiés par le journal hollandais ne coïncident pas avec les textes de la publication de Genève. Et il n'y a jamais eu d'autre convention que celle qui est enregistrée dans ce recueil. C'est contre la seule possibilité d'une agression non provoquée de l'Allemagne que les deux Etats ont voulu se prémunir. Le texte a été communiqué aux Parlements en 1920. Seules, les dispositions d'exécution convenues entre les deux états-majors sont, de par leur nature, demeurées secrètes.

Plusieurs journaux français voient à l'origine de cette publication une manœuvre de presse visant à intimider la Belgique, à troubler les relations hollando-belges, à soulever l'opinion britannique, à ruiner le système défensif organisé par la France et la Belgique contre une agression éventuelle.

L'affaire est venue hier devant la Chambre belge où elle a suscité une indignation générale.

M. Hymans, ministre des affaires étrangères, prenant immédiatement la parole, dit que le prétendu document a été publié par un journal connu pour ses sentiments malveillants envers la Belgique. Le document est faux. Il a déjà reçu un démenti formel de la part des gouvernements belge et français. M. Hymans a renouvelé, dans la matinée, son démenti au ministre hollandais. Le journal hollandais a accepté sans contrôle un document fabriqué par un malfaiteur. La publication, ajoute M. Hymans, montre un esprit d'hostilité systématique à l'égard de la Belgique. El-

le veut empêcher les nouvelles négociations avec la Hollande. Le ministre des affaires étrangères exprime le vœu que le gouvernement hollandais aide la Belgique à établir la vérité et la confiance dans le bon sens du peuple belge, qui repoussera la calomnie qu'on dirige contre son pays. (Applaudissements sur la plupart des bancs, sauf sur les bancs « frontistes ».)

M. Vandervelde, socialiste, déclare avoir vu le texte qu'on vient de publier ; ce serait une énorme fumisterie si l'on n'avait pas l'intention de calomnier pour qu'il en reste quelque chose.

Un ordre du jour déposé par MM. Van de Vyvere, catholique, Vandervelde, socialiste, et Masson, libéral, obtient la priorité. Il est ainsi conçu : « La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement et se joignant à ses protestations, passe à l'ordre du jour. » Cet ordre du jour est adopté par assis et levé à la quasi unanimité. Seuls quatre députés frontistes et un communiste votent contre.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

Le premier voyage du Pape

Sera-ce Assise le Mont Cassin ou Lourdes ?

Les hypothèses sur le premier voyage du Pape hors de Rome se multiplient. Cependant, à en croire la « Tribuna », les indications les plus vraisemblables sont celles qui supposent comme but de ce premier voyage Milan, Assise, le mont Cassin ou Lourdes. Ces indications sont basées sur les considérations suivantes :

D'une part, peu après son élévation au pontificat, Pie XI a eu l'occasion d'exprimer son ardent désir de retourner à Milan et y officier pontificalement dans la cathédrale.

D'autre part, c'est en 1926, le jour de la fête de saint François d'Assise, qu'ont commencé les pourparlers pour la réconciliation. Par ailleurs, certaines paroles prononcées par le Pape devant les membres du comité des fêtes du mont Cassin, pour le quatorzième centenaire de la fondation de l'ordre de saint Benoît, pourraient être interprétées comme une intention du Pape de participer à ces fêtes.

Enfin, le jour de la signature du traité du Latran, l'« Osservatore Romano», dans son édition spéciale, après avoir publié le communiqué officiel, annonçait la grande nouvelle en ces termes : « Aujourd'hui, en la fête de Notre-Dame de Lourdes, compatissante protectrice du pontificat romain, etc... »

Les morts

De Rome, on annonce la mort, à l'âge de 82 ans, du cardinal Vico, ancien nonce à Bruxelles et à Madrid. Le cardinal Vico fut envoyé en 1919 comme légat pontifical à la consécration solennelle de la basilique du Sacré-Cœur à Montmartre. Il était en dernier lieu préfet des rites à Rome.

De Rome, également, nous parvient la nouvelle du décès du Père Ollitraut de Keryvallan, abbé général des Trappistes, enlevé en quelques heures par une pneumonie infectieuse. C'était un saint religieux qui avait une grosse influence sur les Maisons de son ordre.

Un lac à trois faunes

Sur l'île de Kilden, dans la mer de Barentz, près du littoral de Mourmansk, se trouve le lac Moguilnoe, ayant une profondeur de dix-sept mètres, dont l'eau est douce à la surface et habitée par une faune et une flore d'eau douce. A partir de cinq mètres et jusqu'à onze mètres de profondeur, l'eau du lac devient salée et est habitée par des animaux de mer, tandis que de la profondeur de onze mètres jusqu'au fond du lac se trouve une zone morte, empoisonnée par l'acide hydrosulfurique qu'exhale le fond du lac.

Le prix d'une jambe

On mande de Paris :

Mme Le Guès avait, à la veille de se marier, en 1926, fait pratiquer une opération chirurgicale pour amincir ses jambes qu'elle jugeait trop grosses, et avait demandé à un chirurgien de faire l'ablation de la masse graisseuse. Mme Le Guès ne put supporter l'opération qu'à une jambe. L'autre s'infecta et a dû être amputée. L'opérée demanda 500,000 fr. de dommages-intérêts, en raison du préjudice qu'elle subissait. Le Tribunal vient de lui en accorder 200,000.

Les attendus du jugement sont assez curieux. Les voici :

« Attendu que quels que soient la conscience, la haute valeur professionnelle et le désintéressement de Dujarrier, le fait d'avoir entrepris une opération comportant des risques de réelle gravité sur un membre sain, ayant pour but de corriger la ligne, sans que cette intervention ait été imposée par une nécessité thérapeutique, ni même qu'elle ait présenté une utilité quelconque, pour la santé de l'opérée, constitue, à lui seul, une faute de nature à entraîner la responsabilité du chirurgien ; que cette faute se déduit des principes du droit commun, abstraction faite de toute considération médicale, sans besoin de recourir aux lumières de l'homme de l'art ;

« Attendu qu'il importe peu, ce principe établi, de rechercher si une faute professionnelle a été commise ou non par Dujarrier, tant au cours de l'opération que des soins qui l'ont suivie ; que si aucune faute n'avait été commise, cela ne ferait que souligner le caractère dangereux de l'intervention chirurgicale en elle-même, puisqu'il serait démontré qu'elle a abouti à une amputation de la jambe, après avoir mis l'opérée en danger de mort, malgré toutes les précautions et toutes les règles de l'art. »

Le tribunal répond ensuite à cet argument du chirurgien, à savoir qu'il s'était trouvé devant une sorte d'obligation morale, la jeune femme menaçant de se tuer s'il ne l'opérait pas.

« Attendu, répond le jugement, que, même si ces faits étaient établis, l'exaltation de Mme Le Guès eût été telle qu'elle n'a donc pu donner son consentement et que cet état aurait nécessité plutôt un psychiâtre qu'un chirurgien, en tout cas qu'il n'y avait pas lieu à opérer de suite, car il n'y avait pas urgence. »

Formidable tornade aux Etats-Unis

On annonce que les dégâts causés par l'ouragan qui s'est abattu sur trois des Etats méridionaux des Etats-Unis se content par millions de dollars.

Aux dernières nouvelles, on comptait 36 personnes tuées et plusieurs centaines de blessées.

Le village de Duncan, dans le Mississipi, est presque détruit. Les inondations retardent considérablement l'arrivée des secours dans cette région, ainsi que dans le Tenessee.

Un lynchage dans le Dauphiné

Des scènes sauvages se sont déroulées lundi, dans un village du Dauphiné, à Coumelles (France). Un double meurtre ayant été perpétré le 2 décembre 1927, la justice de paix convoqua, pour l'interroger, un nommé Fougère, qui avait tenu sur le crime des propos suspects. A l'audience, l'homme avoua avoir participé à l'assassinat avec deux camarades, les nommés Thomas et Pillaud. Ceux-ci nient et aucune preuve n'a été encore relevée contre eux.

Tandis que la gendarmerie prévenait le parquet, la population se porta en masse à Coumelles où les prévenus devaient être incarcérés pendant l'instruction. Devant la mairie, la foule se précipita sur Pillaud, sur Thomas, sur Fougère, les cribla de coups, les déshabilla. Thomas se sent si près de la mort qu'il crie à son beau-frère Crétinon :

« Ils vont me tuer, embrasse ma femme et mon enfant pour moi, dis-leur bien que je suis innocent. »

Enfin, les gendarmes parviennent à dégager le malheureux et à le charger dans une voiture qui le conduit à l'hôpital de la Côte-Saint-André.

Les deux autres hommes ont pu être introduits à la mairie sous la protection de quatre brigades de gendarmerie, accourues de loin. Le juge lui-même a été maltraité, frappé.

La fièvre aphteuse humaine

La fièvre aphteuse, qui cause tant de ravages dans nos cheptels bovins, peut-elle atteindre les hommes? Parfaitement. Un cas de fièvre aphteuse humaine vient d'être constaté à Brive, près de Limoges (France). Par une lettre de M. l'inspecteur primaire de l'arrondissement de Brive et par l'envoi de documents sur cette grave question, M. le docteur Jean Bosredon met les écoliers et leurs parents en mesure de se protéger contre l'épidémie.

La fourrure maudite

Il y a quelques jours, à Paris, une jeune femme, pour se protéger contre les morsures de l'hiver rigoureux que nous subissions, demanda à son mari de lui acheter un manteau de fourrure.

Les fournitures sont chères cette année. Le mari se rendit dans un magasin qui passait pour vendre bon marché. Et là il trouva ce qu'il cherchait : un manteau d'occasion, dont le prix n'excédait pas ses disponibilités.

Au bout de quelques semaines, la jeune femme se plaignit d'une petite irritation au cou, qui ne guérissait pas. Elle fit venir son médecin. Celui-ci diagnostiqua d'abord une maladie de peau sans importance et délivra une ordonnance banale.

Mais la rougeur, au lieu de disparaître, s'étendait. De petits boutons apparaissaient çà et là. Le docteur, consulté à nouveau, conseilla à sa cliente de faire procéder à une analyse de son sang.

Et l'on sut alors l'effroyable vérité.

La maladie qu'avait contractée la jeune femme était la lèpre.

Par l'enquête que l'on fit, on sut que le manteau venait de Russie. Peut-être une malheureuse, atteinte du mal effroyable qui ne pardonne jamais, réduite à la misère, s'était-elle défaite de sa fourrure.

Peut-être même était-ce quelque dépouille arrachée à une mourante à son entrée à l'hôpital, et jugée bonne pour l'exportation. Et tandis qu'une nouvelle victime pleure ici au seuil de cet enfer où il faut laisser toute espérance, un pauvre être, rongé d'ulcères et de souffrances, qu'ont dépouillé des mains cupides, agonise lentement là-bas.

Nous avons formé naguère, autour de nos pays civilisés, des cordons sanitaires afin de protéger l'Europe occidentale contre les effroyables épidémies de l'Asie. Mais les précautions prises sont-elles actuellement suffisantes et surtout sont-elles strictement respectées ?

NOUVELLES SUISSES

Le rôle de la garde suisse au Vatican

Le « Giornale d'Italia » s'occupe de la situation dans laquelle se trouve le corps des gardes suisses du Vatican, dont plusieurs journaux ont envisagé le rappel par le gouvernement de la Confédération.

L'armée pontificale, dit-il, fut dissoute en 1870. Seules furent maintenues la garde suisse, la gendarmerie et la garde palatine, car ces organisations ne faisaient pas partie de l'armée. Les attributions de ces corps sont purement honorifiques et policières. La garde suisse, en particulier, doit être considérée comme un élément décoratif, surtout après la réforme décidée par Pie XI, qui fit remplacer le fusil dont les gardes étaient armés par la hallebarde. Malgré la constitution de l'Etat du Vatican, il est exclu que la convention existant entre le Saint-Siège et la Suisse puisse être dénoncée.

La lutte contre la tuberculose

Considérant que la moitié des décès survenant entre 15 et 20 ans sont dus à la tuberculose, la municipalité de Zurich considère de son devoir d'envisager la création d'une première maison de repos pour la jeunesse. Attendu que la mortalité féminine est le double de la mortalité masculine, cette première maison sera réservée aux jeunes filles. Un fabricant de la station climatérique de Gais a offert, pour le prix de 80,000 francs, une maison pouvant recevoir 36 personnes, avec un terrain d'une superficie totale de 27,157 mètres carrés. L'aménagement de l'immeuble coûterait en outre 100,000 francs, La municipalité demande à cet effet un crédit de 180,000 francs au Conseil communal.

Une exposition internationale de T. S. F. à Fribourg

Du 7 au 15 septembre 1929, Fribourg sera le siège d'une exposition internationale de T. S. F. et de machines parlantes.

M. Robert Haab, président de la Confédération, a accepté la présidence d'honneur de ce salon international.

Des cadavres sous la neige

Une fille de salle, Mlle Marguerite Hort, portée comme disparue à Bâle depuis le début de février, a été retrouvée gelée sous la neige mardi dans un jardin à Därligen sur le lac de Thoune.

— Deux jeunes garçons ont découvert près de Wald (Zurich) le cadavre d'un homme qui a été identifié comme étant le nommé Genterli, dont on avait perdu toute trace depuis décembre dernier. Il est probable que le malheureux fit une chute dans le ruisseau, puis, étourdi, succomba au froid. Une partie du cadavre était rongée lorsqu'on l'a découvert.

Une auto qui flambe

Dimanche soir, vers 10 heures, M. Bardy, garagiste à Romont, rentrait en automobile accompagné d'un de ses amis de la région de Rue. Alors qu'il roulait sur la route reliant cette dernière localité à Ursy, la machine prit feu. Les deux occupants eurent juste le temps de sauter hors de l'auto. La machine, une Peugeot, est presque entièrement carbonisée.

Un minotier sur la sellette

Sur plainte de deux maisons de Zurich au Parquet de Coire, un mandat d'arrêt a été décerné contre M. Bieli, directeur des grandes minoteries de Coire, personnalité très connue en Suisse allemande.

Le mandat d'arrêt a été exécuté au domicile de l'inculpé, alors que celui-ci se préparait à partir pour l'Espagne, où l'appelaient les affaires d'une maison de Thusis, à laquelle il est intéressé financièrement.

La plainte pénale porte sur des détournements, escroqueries et manœuvres frauduleuses pour des sommes dont le total atteint un million de francs.

L'inculpé est un personnage très en vue, membre du conseil d'administration de la Banque cantonale des Grisons, du comité de la Chambre de commerce, juge au Tribunal du district, président de la commission des apprentissages et lieutenant-colonel dans l'armée. Il se serait livré à des spéculations et aurait aussi été victime d'un établissement financier actuellement en déconfiture, également à la suite de spéculations malheureuses. C'est dans la procédure d'un concordat que demandaient les grandes minoteries de Coire qu'ont été découvertes les irrégularités qui ont amené la plainte qu'instruit M. le juge d'instruction Laurer.

Bieli a confié sa défense à Me Meuli, conseiller national, avocat à Coire. Celui-ci, sitôt après l'arrestation, s'est rendu d'urgence à Zurich, où il a entamé avec les plaignants des pourparlers qui n'ont pas encore abouti.

Un vol de 35.000 francs

Un inconnu a volé dans l'appartement d'un maître d'état de Vilmergen (Argovie) des valeurs représentant un montant de 35,000 francs.

Il semble que le voleur était parfaitement au courant des habitudes de l'entrepreneur.

Un père se noie en voulant sauver ses enfants

Dimanche après-midi, deux jeunes garçons qui se trouvaient en face du monument Hünenberg, à Arth (Schwyz), sont tombés à l'eau, la glace ayant cédé. Le père de l'un d'eux, M. Aloys Rickenbacher, 47 ans, tourneur, demeurant à Arth, voulut leur porter secours avec une échelle, mais il disparut à son tour et se noya, cependant que des personnes accourues réussissaient à repêcher les deux enfants.

Un cambrioleur de mansarde

Depuis plus d'un mois, un ou des individus opéraient dans des maisons de Saint-Gall, notamment dans les mansardes, des cambriolages plus ou moins importants. En procédant à des enquêtes, la police de Saint-Gall se rendit compte immédiatement qu'il s'agissait d'individus extrêmement habiles. La police a réussi à arrêter un jeune homme de 30 ans, Italien d'origine, nommé Menotti, qu'elle soupçonne être l'auteur de plusieurs cambriolages. Dans son premier interrogatoire, Menotti a changé plusieurs fois de version et il ne serait pas exclu que cet individu fasse partie d'une bande de cambrioleurs internationaux.

LA RÉGION

Quelques particularités de la vague de froid

On écrit à la « Tribune de Lausanne » :

Aux Grangettes, entre Noville et Vouvry, aussi, des oiseaux aquatiques ont péri, emprisonnés par la glace dans les roseaux du rivage. M. Edouard Faes, professeur de sciences physiques et naturelles au collège de Montreux, qui habite Villeneuve, a observé deux cygnes qui, menacés d'être pris dans l'eau qui se congelait, s'efforçaient de monter sur la couche de glace, laquelle se brisait au fur et à mesure sous leur poids. L'un d'eux eut alors l'intelligence de poser sur la glace ses ailes étendues, faisant ainsi porter son poids sur une plus large base, puis de se glisser sur la glace, sans la briser ; il réussit ainsi à éviter d'être pris dans la glace.

Je vous ai fait savoir que le Rhône était gelé à son embouchure jusqu'en amont de la passerelle. On a rappelé à ce propos qu'en 1904, sauf erreur, il avait gelé de même et que le Conseil d'Etat était venu en corps « faire les dix heures » au milieu du fleuve. Deux jours plus tard se produisit la débâcle et deux Valaisans qui, en dépit d'avertissements, avaient voulu traverser le Rhône à pied, s'y noyèrent. Des gymnastes avaient fait des exercices sur la glace ; toutes les écoles de la Plaine, y compris celles d'Aigle, avaient tenu à traverser le fleuve sur la glace.

La course postale qui, deux fois par jour, fait le service Villeneuve-Noville-Vouvry, l'a fait, cet hiver, pendant quarante jours, avec un traîneau. C'est un record.

POIGNÉE DE PETITS FAITS

✶ La proposition du professeur autrichien Barany, lauréat du prix Nobel, de fonder à Genève une école supérieure de la paix, vient d'être soutenue par un généreux don anonyme de 100,000 couronnes suédoises. On suppose que le bienveillant anonyme n'est autre que M. Knut Vallenberg, ancien ministre des affaires étrangères. Comme condition à ce don, un programme économique et pédagogique doit être élaboré sans délai par une commission de vingt lauréats du prix Nobel.

✶ Quelle plaie que celle des divorces ! Il y a actuellement à Berlin trois arrondissements judiciaires ; rien que dans un de ceux-ci, on prononce par semaine plus de deux cents divorces. On songe donc à augmenter le nombre des juges.

En France, le nombre des divorces, qui était de 4123, au lendemain de la loi du Juif Naquet, approche aujourd'hui des 40,000.

✶ On vient d'expérimenter un appareil à l'aide duquel une volaille peut être plumée en quelques minutes.

✶ A Rickenbach (Lucerne), un incendie a complètement détruit l'écurie et la cidrerie de M. Joseph Bättig. Quatre vaches, un jeune bœuf, un veau, deux moutons, un chien de garde, un stock de foin, une automobile et 400 hectolitres de cidre sont restés dans les flammes. Les pompiers n'ont rien pu faire en raison du manque d'eau. Le sinistre serait dû à un vagabond qui a été arrêté.

✶ Le fameux Hulbert, bourreau de New-York, pendant douze ans, s'est suicidé dans sa cave. A côté de lui on a trouvé un billet sur lequel Hulbert avait écrit : « Je m'en vais, je suis fatigué de tuer les gens ! »

Hulbert, voilà quelques mois, avait perdu sa femme et depuis lors, était devenu taciturne et morose. Il semble de plus que le bourreau ait été victime d'hallucinations, au cours desquelles ceux qu'il avait expédiés dans l'autre monde lui apparaissaient.

✶ Un drame s'est déroulé à Octeville, près de Cherbourg, pendant la répétition d'une comédie qui devait être jouée par les membres d'un groupement postscolaire.

Deux des artistes amateurs, René Le Flaec, 20 ans, menuisier à Cherbourg, et René Vincent, 18 ans, amis de longue date, eurent une discussion à propos de la distribution des rôles.

La discussion s'envenima dégénéra, et Le Flaec roula dans un ruisseau. Voyant qu'il n'avait pas le dessus, il tira de sa poche un couteau qui était enveloppé dans un papier et, sans le développer, en porta un coup à Vincent qui, atteint en plein cœur, s'abattit sur le sol. Transporté à l'hôpital maritime, il mourut quelques minutes plus tard.

Le Flaec a été arrêté.

✶ L'« Age Herald », de Birmingham (Alabama), dit que vingt personnes ont été tuées dans un terrible ouragan qui s'est abattu sur la localité de Duncan. Cent sur six cents habitants ont été blessés et la moitié des maisons sont détruites.

✶ Le président de la République française vient de commuer en travaux forcés à perpétuité les peines de mort prononcées contre les femmes Juliette Bruey et David par les cours d'assises de la Seine et de Seine-et-Oise.

✶ Deux contrebandiers, les frères Ferrara, entraient dans le port de Sorrente, près de Naples, avec une cargaison de contrebande ; ils n'obéirent pas à l'injonction des gardes et prirent la fuite. Les gardiens firent feu, tuant l'un des deux frères.

✶ Un incendie a éclaté lundi soir dans un garage de Turin. Le feu s'est propagé à des réservoirs de benzine, provoquant des explosions. Quinze automobiles sont restées dans les flammes. Une femme qui était entrée dans le garage avec une chandelle allumée et qui, involontairement, fut la cause de l'incendie, a été carbonisée.

✶ Au cours d'une discussion sur les récents désordres de Bombay (Indes), le ministre de l'intérieur de l'administration locale a déclaré que le bilan des victimes était de 145 morts dont un Européen et de 743 blessés. Une motion d'ajournement provoquée par le refus du gouvernement de constituer une commission d'enquête a été votée par 70 voix contre 31.

✶ Le ministre de l'hygiène des Etats-Unis vient de faire distribuer aux mamans des bavoirs portant les inscriptions suivantes : « Do not kiss me ! I don't want to get sick. » (Ne m'embrassez pas ! Je ne veux pas être malade.) C'est une heureuse initiative, car s'il est une habitude déplorable, c'est celle qui consiste pour les mamans à laisser embrasser leurs bébés.

NOUVELLES LOCALES

Les arguments

On nous écrit :

Dans un de ses articles de fond que le « Nouvelliste » nous fait savourer trois fois par semaine (car on doit savourer et non dévorer ce qui est bon), on pouvait lire ces mots qui sont de l'or en barres : « La meilleure campagne électorale est celle qui se fait à coups d'arguments. »

Ah ! si cela pouvait être pour les élections de dimanche et que fussent écartés les partis-pris et toutes considérations d'ordre secondaire, quel triomphe pour nos députés au Grand Conseil, et pour notre Gouvernement tout entier !

Les arguments ! ils sont frappants, ils éblouissent, comme on l'a déjà dit excellemment, et si nous en remettons quelques-uns sur le tapis, c'est moins pour tenter de convaincre, car tout homme de bonne foi est déjà convaincu et nous prêcherions à des convertis ; mais c'est surtout pour satisfaire un sentiment de légitime fierté de posséder à notre tête des hommes dont l'activité brûlante, le dévouement inlassable et l'incontestable supériorité ont fait faire à notre canton des pas de géant, dans tous les domaines, que nous parlons encore une fois d'arguments.

Les finances sont en excellente situation. De belles et bonnes routes rapprocheront bientôt de la plaine toutes nos communes de montagne. Des milliers d'hectares de marais transformés en champs fertiles, les alpages améliorés. Toute notre agriculture en évolution vers plus de rentabilité grâce à notre admirable Ecole cantonale d'agriculture. De nouvelles occupations et de nouvelles ressources accessoires en perspective pour nos paysans en hiver. De copieux et judicieux subsides pour encourager tout effort bien aiguillé. L'instruction populaire et supérieure voguant à pleines voiles vers les vastes horizons qui s'ouvrent à notre jeunesse en face des temps nouveaux et des problèmes que ceux-ci comportent. Voilà, semble-t-il, assez d'arguments (et nous n'en faisons qu'un pâle résumé) pour remplir le carquois de tous les citoyens qui loyalement veulent voir les choses comme elles sont et combattre le bon combat, si combattre est nécessaire.

Oh ! la lutte à coups d'arguments à l'exclusion de toutes autres armes ! Ce ne serait, dimanche, qu'une longue acclamation et un immense cri de reconnaissance, de la Furka au Léman.

Un paysan des bords de la Dranse.

Il n'y a qu'une seule manière de bien voter le trois mars :

non oui oui

Ce serait commettre une faute ou rendre nul son bulletin que de voter autrement.

Le printemps arrive

On nous écrit :

On aurait pu croire que les froids exceptionnels dont nous avons été récemment gratifiés retarderaient la végétation printanière dans une large mesure. Il n'en a rien été. Les colchiques printaniers, qui ont commencé à se montrer au début de février, ont bel et bien continué leur essor malgré le froid sibérien de la semaine de Carnaval. Actuellement la floraison bat son plein sur les avant-coteaux de la chaîne bernoise. C'est le moment habituel de la floraison et l'on peut répéter avec les anciens : « Ce que le temps ne fait pas, la saison l'amène. » Avec les nombreux insectes qui butinent déjà, cela semble une promesse de précoce renouveau. Attendons et... espérons ! A...

Les vols

On nous écrit :

Dans la nuit du 22 au 23 février, un magasin à Venthône a été cambriolé. La caisse contenant les recettes de la journée a été emportée et d'autres objets.

De samedi à dimanche, trois jambons renfermés dans un garde-manger tenu à la grange d'une ferme sur Granges, ont également disparu. La police enquête.

Une omission

On nous écrit :

Les lecteurs du « Nouvelliste » ont pu se rendre compte, grâce à l'obligeant compte-rendu d'Adrien des L., de la fort belle journée des Instituteurs des districts de St-Maurice-Monthey à Troistorrents. Nous tenons à réparer l'omission d'un orateur : M. Edouard Marclay, un des doyens du corps enseignant, qui a adressé des paroles de remerciements très senties à la brillante assemblée.

Il est évident qu'on ne saurait voir aucune arrière-pensée dans cette omission qui est aujourd'hui réparée.

Un ami des instituteurs.

Cercle Valaisan à Genève

On nous écrit :

Le Cercle valaisan « Treize Etoiles » a eu son traditionnel bal de Carnaval le samedi 16 février au Casino de St-Pierre.

De 21 h. au matin ce fut une gaîté commune ; une réception des délégués des sociétés amies eut lieu à 23 heures sous la présidence de M. Jean Kreutzer. Le président du Cercle, M. Camille Troillet, dont son état de santé ne permettait pas d'assister à cette soirée intime, s'était fait excuser tout en présentant aux délégués et amis ses salutations patriotiques et souhaits de bonne fête.

Une tombola bien garnie fit le plaisir des heureux gagnants ; la soirée se passa dans la plus franche amitié, et jeunes et vieux évoluèrent jusqu'au matin au son entraînant de l'orchestre « Hackbrett ».

Le comité rappelle aux membres de retirer au plus vite leurs cartes de sociétaire auprès du trésorier Basile Riondet, Chantepoulet, 4.

Convocations

FULLY. — Convocation. — Les électeurs conservateurs sont convoqués en assemblée générale à la grande salle du Collège, jeudi 28 février courant, à 8 h. du soir, avec l'ordre du jour suivant :

1. Election du Conseil d'Etat.
2. Election du Grand Conseil.
3. Conférence sur la question du blé.
4. Divers.

Présence indispensable. Le Comité.

* * *

EVIONNAZ. — Convocation. — Les électeurs se rattachant au parti conservateur-progressiste d'Evionnaz sont convoqués en assemblée générale le samedi 2 mars à 20 heures à la Grande Salle communale.

Ordre du jour : Conférence de M. le député Ch. Haegler sur la question du blé et sur les élections cantonales.

Le Comité.

* * *

ST-MAURICE. — Convocation. — Les électeurs se ralliant au parti conservateur-progressiste sont convoqués en assemblée générale le samedi 2 mars à 20 h. 30, à l'Hôtel de la Dent-du-Midi.

Ordre du jour : Elections et votations du 3 mars. Le Comité.

* * *

MONTHEY. — Assemblée générale du parti conservateur. — Les citoyens se rattachant au parti conservateur sont invités à assister à la réunion qui se tiendra au Café de la Croix-Blanche le vendredi 1er mars à 8 h. ½.

Ordre du jour : Elections au Conseil d'Etat. Elections au Grand Conseil. Votation sur le blé.

* * *

TROISTORRENTS. — Convocation. — Les membres du parti conservateur de la commune de Troistorrents sont convoqués en assemblée générale vendredi soir à 7 heures à la salle ordinaire en vue des votations cantonales et fédérales.

---

† M. le Directeur François Bonvin

Au Collège Sainte-Marie de Martigny-Ville s'est éteint pieusement mercredi matin, M. François Bonvin, ancien directeur du Collège de Sion.

L'honorable défunt était un homme de cœur, de travail et de devoir. Il ne laisse que des regrets dans sa Famille religieuse et dans les localités qui ont bénéficié de son activité et de son expérience.

Né en 1859, dans cette belle commune de Lens qui a donné aux Frères de Marie plusieurs membres distingués, M. Bonvin partit, à l'âge de 18 ans, à Courtefontaine (Jura bernois), où il devait procéder à sa double formation religieuse et professionnelle. De 1880 à 1905, M. Bonvin enseigna à Sion avec la maîtrise, l'énergie et la souplesse qui le caractérisaient.

Ses supérieurs avaient tout de suite remarqué ce religieux modèle, humble et maître apprécié. Et malgré lui, il deviendra, de 1905 à 1927, le directeur très aimé de la Maison de Sion. C'est à ce poste que la maladie a arraché le soldat intrépide qui, malgré les épreuves, les contrariétés et une santé précaire, avait pendant vingt-deux ans dirigé les cœurs des enfants et des jeunes gens vers le Christ et sa Mère.

Une mort douce et sainte a ravi M. Bonvin à l'affection de ses Frères dans cette pieuse maison de Martigny où tant de membres de la Société viennent terminer leur carrière.

L'honorable défunt laisse le souvenir d'un religieux de grande science et de grande vertu. Il a composé un livre d'arithmétique, un livre de lecture et un recueil de conférences très appréciés du personnel enseignant.

Tous ceux qui ont l'avantage de connaître M. Bonvin auront une prière du cœur pour celui qui leur fit tant de bien.

V.

Souvenir valaisan

Le « Souvenir valaisan » vient d'adresser à ses membres passifs et aux officiers valaisans de son rayon, la carte de cotisation annuelle.

Le comité se recommande à la générosité de chacun.

On n'a, certainement, pas oublié cette œuvre qui remplit un but charitable. Elle s'occupe des orphelins et vient en aide aux veuves des soldats valaisans morts durant les mobilisations.

Que tous ceux qui ont compris les sacrifices accomplis par nos soldats ne refusent pas leur obole.

«Doctrine dissolvante»

A l'assemblée du parti radical d'Aigle, présidée par M. Amiguet, la Proportionnelle a reçu force horions. En réponse à une avance l'assemblée décide, à l'unanimité, de ne pas céder de siège au parti socialiste, le parti radical étant opposé par principe à la Proportionnelle, doctrine néfaste et dissolvante.

Conseil de disttict de Monthey

Le Conseil de District de Monthey s'est réuni ce matin, mercredi, pour procéder aux nominations des membres de la surveillance des tutelles, de la Commission des horaires, du Conseil d'administration de l'Infirmerie et des vérificateurs des comptes.

Surveillance des tutelles : MM. Erasme de Courten et Louis Martin avec, pour suppléants, MM. Victor Défago et Joseph Grenon.

Commission des Horaires : MM. Grégoire Marclay, Gabriel Gex-Fabry, Maurice Rouiller, Bernard de Lavallaz, Célestin Launaz, Ernest Cousin, Jules Bussien et Pierre-Marie Roch. M. Maurice Trottet en est le président.

Conseil d'administration de l'Infirmerie : MM. Grégoire Marclay, Gabriel Gex-Fabry, Maurice Rouiller, Armand Contat, Maurice Parvex, Céleste Launaz, Alfred Pot, Pierre-Marie Roch et Gustave Bussien avec, pour vérificateurs des comptes, MM. Maurice Trottet et Alexis Franc.

Les membres de cette dernière commission sont convoqués pour le 4 mars à 14 heures, à la Salle du Conseil de Monthey, à l'effet de procéder à sa constitution.

BAGNES. — Conférences. — (Corr.) — Dimanche dernier, à l'issue des offices divins, la population de Bagnes, massée sur la grande place publique du Châble, eut la bonne fortune d'entendre de M. Amez-Droz, fonctionnaire du Gouvernement, une magistrale et convaincante conférence en faveur du projet du Conseil fédéral sur l'approvisionnement du pays en blé et en pain.

Dans l'après-midi, une foule de curieux des deux partis nationaux, noyant une poignée de socialistes, s'en furent à la dépendance de l'hôtel du Giétroz, écouter l'autre cloche fort habilement agitée par le russophile conseiller national Léon Nicole.

Dimanche le peuple choisira entre les solides assurances de nos autorités fédérales et cantonales et la souricière des meneurs socialistes. H.

CHALAIS. — Une brève mise au point. — (Corr.) — A celui qui maintiendrait encore que la localité de Chalais n'est pas importante, je lui conseille de lire les journaux : il sera convaincu du contraire. Nos candidatures au Grand Conseil font couler de l'encre. Un correspondant se disant très observateur mais qui est surtout peu objectif commente à nouveau cette question dans le dernier numéro du « Nouvelliste ». Il dit ne porter aucun jugement. Nous sommes de son opinion et nous admettons que le Conseil a eu ses raisons pour agir comme il a agi, et qu'en l'occurrence il n'a pas abusé de notre confiance.

Je ne puis par contre me rallier à l'accusation portée contre le président de l'Assemblée d'avoir écourté la discussion. C'est juger très mal les électeurs. Croit-on vraiment qu'au cas où d'autres candidatures auraient été prévues, personne n'aurait trouvé le moyen de les présenter ? Au reste, le choix des candidats ne doit pas être si mauvais, puisque personne ne les discute.

Quant au conseiller visé à la fin de la correspondance, il est est au-dessus de toutes critiques. Tout commentaire à ce sujet nous paraît superflu.

Un simple électeur.

DAVIAZ-SUR-MASSONGEX. — (Corr.) — M. Maurice Jordan, habitant Daviaz, s'était rendu lundi dans une forêt pour y exploiter du bois. Il ne rentra pas, mais la famille ne s'inquiéta pas autrement de cette absence. M. Jordan ayant pu gagner un village des alentours pour affaires. Mardi matin, il fut, hélas ! trouvé mort à la forêt près de son bois. On suppose qu'il a succombé à une congestion ou à une crise cardiaque. Le défunt, âgé de 27 ans seulement, laisse une jeune veuve dans tous les chagrins.

MASSONGEX. — Loto de la Société de chant. — La Société de chant avise ses nombreux amis de Massongex et des environs qu'elle organise son loto annuel pour le dimanche, 3 mars, dès 13 heures et demie, au Café de Châtillon.

Des lots magnifiques ont été préparés à leur intention.

Le loto sera précédé d'un concert donné par les membres de la société.

Accourez tous, votre concours sera pour nous un précieux encouragement.

D'avance merci ! Le Comité.

SION. — Aux agriculteurs sédunois. — Le comité de la Société sédunoise d'agriculture adresse un appel tout spécial à ses membres et les invite à aller voter en masse dimanche 3 mars pour l'acceptation du projet de l'Assemblée fédérale dans la question du blé.

Pas un seul agriculteur, pas un seul ami des agriculteurs a le droit de s'abstenir.

Il est du devoir de chacun, non seulement d'aller voter, mais de faire comprendre à ses amis, à ses connaissances l'importance de la question en jeu.

Que chaque agriculteur fasse son devoir, dépose et fasse déposer dans l'urne le bulletin de vote national assurant au pays la « Paix du Blé » !

Le Comité.

SION. — Orchestre National Grand Russien. — Sous les auspices de la Société des Amis de l'art, à Sion, nous aurons le privilège d'entendre prochainement un concert original et sortant de la banalité : celui que donnera l'Orchestre National Grand Russien dirigé par Alexandre Michailowsky, dimanche 10 mars, à 20 h. ¾, dans la Grande Salle de l'Hôtel de la Paix, à Sion. Composé de 25 personnes, cet ensemble admirable est constitué depuis plusieurs années et a déjà parcouru, toujours avec un succès grandissant, l'Allemagne, l'Autriche, la Hollande. Il comprend un orchestre de Balalaïkas, avec une soliste hors pair, un chœur d'hommes qui ne le cède en rien aux meilleurs ensembles vocaux et des danseurs. L'Orchestre National Grand Russien est engagé pour une série de 40 concerts en Italie : c'est ce qui nous vaut le plaisir de pouvoir l'applaudir à son passage à travers la Suisse, où il est actuellement en tournée. Les premiers concerts donnés à Zurich, Lucerne, Winterthour, ont eu lieu devant des salles combles et avec un succès tel que ce merveilleux ensemble a été tout de suite réengagé. Les critiques sont des plus élogieuses tant pour l'Orchestre que pour les solistes.

Location au Grand Bazar à Sion. Téléphone, Sion 2.05. Places : 2, 3 et 4 francs ; (droit des pauvres en sus).

ST-MAURICE. — Michel Strogoff au Cinéma des Alpes. — Le célèbre roman de Jules Verne sera présenté au Cinéma des Alpes samedi en soirée, dimanche en matinée et en soirée. Spectacle incomparable qui peut se voir en famille. Quel sujet est plus attrayant que celui de l'odyssée si dramatique de ce courrier du tsar implacablement poursuivi ? Deux générations ont lu le livre et applaudi au théâtre l'adaptation scénique des aventures du héros slave ; aujourd'hui, l'écran s'en empare, l'écran qui permet de donner la vie aux personnages si familiers et de les placer dans les cadres où les fit évoluer l'imagination de l'écrivain. Il faut voir « **Michel Strogoff** », car les absents auront une fois de plus tort. Ajoutons que ce film passe au complet à chaque séance.

Ec-Ran.

LES SPORTS

Le lutteur Ichitaro est mort

On annonce la mort survenue à Lyon du célèbre lutteur de jui-jitsu japonais Ichitaro. Rentrant de Pologne où il s'était rendu pour y livrer quelques combats, Ichitaro fut victime d'une grave congestion.

Le cœur affaibli par les duretés de son métier, le lutteur ne put résister à son mal et mourut à l'hôpital où il était en traitement.

Trop pauvre pour se ménager, le malheureux est littéralement mort à la peine. Ses camarades parlent de lui comme d'un adversaire loyal, simple, sans morgue et en possession d'une science admirable.

BIBLIOGRAPHIE

Les origines de la Primauté romaine

Nous apprenons qu'un nouvel ouvrage de l'éminent évêque Monseigneur Besson, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg, intitulé « Saint Pierre et les origines de la Primauté Romaine » va sortir de presse incessamment.

Cette œuvre dont le titre seul exprime le très grand intérêt sera commentée dans nos colonnes dès sa publication.

Nous pouvons cependant annoncer que la souscription est ouverte dès maintenant.

DERNIÈRE HEURE

Le raid Le Brix interrompu

L'avion tombe, pas de victimes

RANGOON, 27. — Le consulat de France a reçu de Le Brix et Paillard un télégramme, daté d'hier soir de Theinzeik, sur la ligne de chemin de fer, à 122 milles de Rangoon, disant que leur avion s'est écrasé sur le sol. Aucun des aviateurs n'est blessé.

Les chapeaux rouges disponibles

ROME, 27. — Le Sacré-Collège se compose actuellement comme suit :

Cardinaux-évêques : 5 (un chapeau vacant par suite de la mort du cardinal Vico).

Cardinaux-prêtres : 49 (3 chapeaux vacants).

Cardinaux-diacres : 7 (2 chapeaux vacants).

Le nombre des cardinaux étrangers est actuellement de 33 et celui des cardinaux italiens de 28.

Une famille carbonisée

ROME, 27. — Dans la nuit de lundi à mardi, un violent incendie a éclaté dans une ferme de San Michele, localité de huit cents habitants, près de Viterbe. Une famille composée de cinq personnes a été surprise dans son sommeil. Le père, la mère et deux fils ont été carbonisés.

La méningite cérébro-spinale

LONDRES, 27. — On mande de New-York au « Times » :

Le vapeur « Président-Lincoln » est arrivé à Seattle (Etats-Unis), ayant à bord douze passagers atteints de méningite cérébro-spinale de caractère purulent. Les cent quarante-six autres passagers et les membres de l'équipage, qui ont été vaccinés au cours de leur traversée de Yokohama à Seattle, ont été mis en quarantaine.

Les Frères de Marie du Collège Sainte-Marie, à Martigny

ont la profonde douleur de faire part de la grande perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur

FRANÇOIS BONVIN

ancien directeur des Ecoles de Sion

décédé le 27 février, à l'âge de 71 ans, muni des Sacrements de la Sainte Eglise.

L'ensevelissement aura lieu à Martigny, vendredi le 1er mars, à 10 h. 30.

Madame Veuve **Zélie JORDAN-DAVES**, à Daviaz ; Madame Veuve **Aline JORDAN**, à Daviaz ; Monsieur **Othmar JORDAN**, à Daviaz ; Monsieur et Madame **Vital JORDAN** et leurs enfants Denise et Alexis, à Daviaz ; Monsieur **Robert JORDAN**, à Daviaz ; Monsieur **Sylvain JORDAN**, à Daviaz ; Madame Veuve **Joséphine DAVES** et ses enfants, à Massongex, Vérossaz, St-Maurice et Lutry ; les familles **COUTAZ**, à Massongex et Vérossaz ; **JACQUEMOUD**, à Vérossaz ; **VUADENS**, à Vouvry, ainsi que les familles parentes et alliées, ont la profonde douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur

MAURICE JORDAN

leur cher époux, fils, frère, beau-frère, oncle et parent, enlevé subitement à leur tendre affection dans sa 27me année.

L'ensevelissement aura lieu à Massongex, le jeudi 28 février 1929, à 10 h. 30.

P. P. L.

Cet avis tient lieu de lettre de faire-part.

---

†

Madame Veuve **Marie GIACHINO-ROSSIER** ; Mademoiselle **Julia GIACHINO** ; les familles **ROSSIER-MICHAUD**, à Bovernier ; **TORNAY, GABBIOUD, ROSSIER**, à Orsières, ainsi que toutes les familles parentes et alliées, remercient sincèrement toutes les personnes qui ont pris part à leur grand deuil.

EMIGRATION

au Canada, en Amérique, et pour tous pays. Inscriptions et renseignements par René Roulet, assurances et émigration, Sion, sous-agent Cunard Line, C. M. Detleyn, à Lucerne.

Demandez

la „Liqueur du Simplon"

l'ancienne et réputée liqueur valaisanne

LA GRIPPE VOUS GUETTE

Contre la grippe, il n'y a ni remède absolument sûr, ni préventif qui n'aient jamais échoué. Mais c'est encore le Formitrol qui est apprécié le plus favorablement.

Le Formitrol contient, comme substance active, de la Formaldéhyde, qui confère à la salive des propriétés nettement bactéricides et prévient ainsi la contagion.

Dr A. Wander S. A., Berne.

En vente dans toutes les pharmacies en tubes à fr. 1.50.

Rien ne remplace la **SUZE** apéritif à la gentiane

Dr DELALOYE

MÉDECIN

ouvrira son cabinet de consultations

à ARDON

(au bâtiment de la Poste)

dès le 15 mars 1929

CONSULTATIONS : de 10 à 12 h., tous les jours (dimanche excepté)

Téléphone No 4

---

voilà

BANAGO

Cacao à la banane, riche en phosphates, sels de calcium, sucres de raisin et de canne. BANAGO fortifie et facilite la digestion.

95 Cts. le paq. de 250 gr. dans les bonnes épiceries et drogueries. NAGO OLTEN.

Fromage except. bon marché

Gruyère

(Fribourgeois)

d'été, tout gras, pâte fine mais légèrement endommagé

5 kg. **2.20,** 10 kg. **2.10,** 15 kg. **2.**— par kg.

Prompt envoi contre port et remboursement

Hans Bachmann

FROMAGES

Lucerne IV

MALADIES de la FEMME

LE RETOUR D'AGE

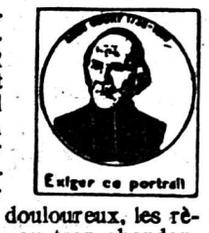
Exiger ce portrait

Toutes les femmes connaissent les dangers qui les menacent à l'époque du **RETOUR d'AGE.** Les symptômes sont bien connus. C'est d'abord une suffocation qui étreint la gorge, des bouffées de chaleur qui montent au visage pour faire place à une sueur froide sur tout le corps. Le ventre devient douloureux, les règles se renouvellent irrégulières ou trop abondantes, et bientôt la femme la plus robuste se trouve affaiblie et exposée aux pires dangers. C'est alors qu'il faut, sans plus tarder, faire une cure avec la

JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY

Nous ne cesserons de répéter que toute femme qui atteint l'âge de quarante ans, même celle qui n'éprouve aucun malaise, doit, à des intervalles réguliers, faire usage de la **JOUVENCE de l'Abbé SOURY** si elle veut éviter l'afflux subit du sang au cerveau, la congestion, l'attaque d'apoplexie, la rupture d'anévrisme, etc. **Qu'elle n'oublie pas que** le sang qui n'a plus son cours habituel se portera de préférence aux parties les plus faibles et y développera les maladies les plus pénibles : Tumeurs, Métrite, Fibrome, Maux d'Etomac, d'Intestins, des Nerfs, etc.

La **JOUVENCE de l'Abbé SOURY,** préparée aux Laboratoires **Mag. DUMONTIER,** à Rouen (France), se trouve dans toutes les Pharmacies. Le flacon : **4 francs.**

Dépôt général pour la Suisse : André JUNOD, pharmacien, 21 quai des Bergues, à Genève.

Bien exiger la véritable JOUVENCE de l'Abbé SOURY qui doit porter le portrait de l'Abbé Soury et la signature Mag. DUMONTIER en rouge

---

Accordéons

„Hohners Premier" ont joués par les meilleurs accordéonistes du monde !

Garantie 3 ans. — Facilités de paiements

Demandez catalogue gratuit No **107**

F. CODERAY, professeur, rue de l'Ale 19, **Lausanne**

Teinturerie Valaisanne S. A. Sion

Lavage chimique

Maison de confiance -- Prix modérés

Livraison prompte et soignée

Noir deuil chaque jour

Exposition cantonale Sierre 1928

MÉDAILLE D'OR

Agriculteurs ! Attention !

A vendre : 1 char avec benne, 13 lignes, fr. 160.-, 1 char avec brancard, 15 lignes, fr 120.-, 1 faucheuse « Osborne » avec 6 couteaux, fr. 200.-, 1 camion à ressort, 13 lignes, fr. 150.-, 1 collier de cheval en bon état, fr. 120.- et matériel de campagne divers.

S'adresser au journal, qui indiquera.

BON MARCHÉ

Tilsit gras

en pièces de 4 kg.

1 pièce	le kg. 2.60
2 pièces	le kg. 2.50
Par 15 kg.	le kg. 2.40

sont envoyés par

Jos. Wolf, Coire

Expédition en gros

KIRSCH

Kirsch de première qualité

Eau-de-vie de poires à fr. 1.50

Eau-de-vie de pruneaux

Eau-de-vie de lie à fr. 2.20

Envoi depuis 5 litres contre remboursement

Jean Schwarz & Cie

Distillerie, Aarau 9

La Boucherie Chevaline

Martigny - Ville

A. Béeri Tél. 278

expédie :

½ port payé	franco depuis 5 kg.
Bouilli	le kg. **1.00**
Rôti sans os	» **2.00**
Viande fumée pour cuire	» **1.70**
Viande salée à manger cru	**3.00**
Valami genre Milan	le kg. **6.00**
Mortadelle, saucisse de Lyon	**2.70**
Mortadelle extra fine	le kg. **4.00**
Saucisson ⅓ porc	» **3.00**
Saucisse ménage	» **2.00**
Gendarmes	la douz. **2.40**
Salamettis secs	le kg. **5.00**

Prix spéciaux pour pensions et magasins

A vendre quelques mille mètres de

clôtures

métalliques

neuves pour jardins, vignes, villas, etc. Occasion unique.

S'adr. à M. Jean Barman, serrurerie, St-Maurice.

A vendre dans le Bas-Valais un

atelier de serrurerie

et appareillage. Outillage complet. Mobilier de bureau avec accessoires.

S'adresser sous P. 944 S Publicitas, Sion.

A vendre bon

mulet

de 6 ans, faute d'emploi.

S'adr. à Maurice Donnet, Muraz-Collombey.

A remettre, cause départ, à Lausanne, excellent

magasin de tabacs

papeterie, journaux, etc Bénéfices prouvés. Existe depuis 23 ans. Prix, agencement et marchandises dans les fr. 20.000.—. Paiement comptant. Offres sous chiffres X 147 Si aux Annonces-Suisses S A., Sion.

Miel garanti pur, par 5 kg. 24 fr, Huile de noix extra par 5 litres 17 fr.

DROGUERIE MARCLAY

MONTHEY

Maroc

Bonnes situations et affaires pour gens disposant de fonds.

Renseignements par :

Secrétariat public

2, Place Pépinet

Lausanne

FROMAGE extra gras de montagne à Fr 3.10; mi-gras de montagne à Fr 2.— maigre à Fr 1.50. A. Haller, Bex.

VOITURETTE

type sport, éclairage et démarrage électriques, à vendre à bas prix. S'adr. sous P. 879 S. Publicitas, Sion

---

On demande

jeune fille

pour aider au ménage et au jardin Bon traitement et vie de famille, chez Mme Rose Forney, Puidoux (Vaud)

Compagnie d'assurances de 1er ordre cherche

inspecteur

pour le Bas-Valais. Fixe et commission.

Offres écrites sous P 10037 S Publicitas, Sion.

On demande de suite

UNE SOMMELIÈRE

connaissant le service et si possible les deux langues, ainsi qu'une

BONNE A TOUT FAIRE

Mme Zufferey Léon, Industrie, Chippis.

La petite commissionnaire

Encore une fois, écoute bien : „Arome" la chicorée en paquet bleu avec la drôle de petite cafetière qui l'entoure! Dis tout simplement : „Un paquet bleu „Arome" et on te donnera tout de suite le bon paquet, car „l'Arome" est en vente partout et connu pour être le meilleur et le plus pur adjuvant du café". „L'Arome" est fabriqué avec de la chicorée pure préparée avec une propreté méticuleuse et hermétiquement empaquetée dans le papier d'emballage-type bleu-blanc. C'est pourquoi „l'Arome" conserve toujours sa fraîcheur et son parfum.

A 13 Helvetia Langenthal

L'entreprise de la Sarvaz, Saillon — Bridy-Pelfini, embauche

30 maçons
40 manœuvres

se présenter sur le chantier.

Sierre - Soumission

Monsieur Léon RAPPAZ, jardinier à Sierre, met en soumission tous les travaux pour la construction d'une maison d'habitation à Sierre, soit : maçonnerie, charpente, couverture, menuiserie, parqueterie, ferronnerie, appareillage, gypserie et peinture.

Les plans, cahier des charges et formulaires de soumission sont à la disposition des entrepreneusr à Sierre, ou au bureau de l'architecte L. PRAZ, à Sion.

Les offres seront adressées au dit bureau pour le 12 mars 1929.

VINS

A. ROSSA, Vins en gros, MARTIGNY

Maison avantageusement connue parmi les principaux établissements du canton. Nombreuse et fidèle clientèle.

IMPORTATION DIRECTE DE TOUTES LES QUALITÉS

des vins demandés pour la consommation dans la région

FOURNISSEUR :

des hôtels, instituts-collèges, Hopitaux, coopératives, restaurants, cafés, pensions, consommations, particuliers.

Prix modérés — Maison de toute confiance

A. ROSSA, vins

MARTIGNY

Franck spéciale

fait ressortir toutes les heureuses propriétés du café colonial et, en plus, permet de l'économiser. N'est authentique qu'en paquets jaunes avec le Moulin à Café.

Taxis

confortables de jour et de nuit

Téléph. 66

Garage Goëgel, St-Maurice

Cinéma de St-Maurice

Hôtel des Alpes

Samedi 2 mars, en soirée à 20 h. 15
Dimanche 3 mars, en matinée à 14 h. 30 et en soirée à 20 h. 15

La représentation de dimanche après-midi est exclusivement réservée aux enfants et familles.

Merveilleux film à grand spectacle

Michel Strogoff

(LE COURRIER DU TZAR)

d'après le célèbre roman de JULES VERNE
Le triomphal succès de MOSJOUKINE

Il faut voir Michel Strogoff. — Les absents auront une fois de plus tort. — On est prié d'assister aux représentations de samedi soir et de dimanche après-midi pour éviter la cohue dimanche soir. Malgré les gros frais, prix habituels des places

Billets de faveur suspendus

Bulletins de vote

à l'Imprimerie Rhodanique

POTAGES

Knorr

6-7 ASSIETTES DE SOUPE 50 Cts.

FORT

DOMESTIQUE

est demandé pour un gros train de campagne, gros gage à personne capable, entrée de suite ou à convenir.

Faire offres à Girardet William, Ferme de la Prairie sur Nyon.

On demande

jeune fille

honnête, comme bonne à tout faire.

Café de l'Aurore, 6, Eaux-Vives, Genève.

On demande pour tout de suite dans hôtel à Montreux une bonne

fille de cuisine

sachant faire le café, bons gages.

Ecrire sous P 14266 M à Publicitas, Montreux.

On cherche une

volontaire

apprentie fille de salle, de 18 à 20 ans. C. Délez, 5, rue Winkelried, Genève.

Bel appartement

à louer à Lavey-Village

S'adresser au Nouvelliste sous T.

Propriétés

à vendre à Saxon. — Offres écrites sous P 948 S. Publicitas, Sion.

On demande, entrée de suite

jeune fille

pour aider à la cuisine. Bons traitements assurés. — Pension La Forêt, Leysin.

A louer au centre de Martigny-Bourg

appartement

de 3 pièces. Eau, électricité.

S'adresser au Confédéré.

Baume St-Jacques

de C. Trautmann, ph. Bâle

Prix fr. 1.75 - Spécifique vulnéraire pour toutes les plaies anciennes ou nouvelles, ulcérations, brûlures, varices et jambes ouvertes, coups de soleils, affections de la peau, dartres, piqûres et engelures. Dans toutes les pharmacies. Dépôt général : Pharmacie St-Jacques.

Vous trouverez à acheter et à vendre avantageusement des

ANIMAUX DOMESTIQUES ET OISEAUX

au moyen d'une annonce dans la rubrique des «Petites annonces» de la **„Schweiz Allgemeine Volks-Zeitung", à Zofingue. Tirage garanti : 85.300.** Clôture des annonces mercredi soir. Prenez garde à l'adresse exacte.

Fumier

A vendre un wagon de fumier de ferme rendu gare de St-Maurice.

S'adr à M. Pochon, La Valaisanne, Lavey.

Négligence

Nous attirons l'attention sur les avantages qu'offrent les

coffres-forts

et Cassettes incombustibles de la Maison **François Tauxe,** fabricant de Coffres-forts, à Malley, **Lausanne.**

Réparations Ouvertures - Transport

Cheveux merveilleux par le

Sang de Bouleau

Des milliers d'attestations et de commandes suppl. ainsi que de médecins. La chute des cheveux, pellicules, calvitie, l'appauvrissement du cuir chevelu sont combattus avec un succès infaillible et préserve les grisonnements. Grand flacon Fr. 3.75. - **Crème de Sang de Bouleau** pour cuir chevelu sec, le pot fr. 3.- **Brillantine au sang de bouleau** facilite une belle coiffure et évite la fente des cheveux. Prix fr. 1.50 et 2.50. - **Shampoing au sang de bouleau** 30 ct - Dans les pharmacies, Drogueries, Salons de coiffure et à la Centrale des Herbes des Alpes au **St-Gothard, Faido. Demand. sang de bouleau.**

Les timbres caoutchouc sont fournis vite et bien et à bonnes conditions par l'Imprimerie Rhodanique